



PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 1^{er} FEVRIER 2002

Sous la présidence de M. le Maire Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoints
MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mme NEY,
MM. WEIL, PIERSON, Mme ECKER, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme FIKUART Pierrette qui donne procuration à M. WEIL

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du 06.12.2001
- 1. Communication
Suivi des dossiers en cours.
- 2. Demande de subvention DGE pour travaux au gymnase.
- 3. Demande de subvention au titre des amendes de police
Réalisation d'un parking aux abords de l'Hôtel de Ville
- 4. Demande de subvention communautaire pour la réhabilitation du foyer socio-éducatif.
- 5. Travaux 2002 – Plan de financement.
- 6. Assainissement – Approbation du dossier de déclaration.
- 7. Acquisitions diverses.
- 8. Demandes de subventions.
- 9. Divers.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2001 est adopté à l'unanimité.

1. Communication
Suivi des dossiers en cours.

Le conseil municipal prend connaissance du document relatif au suivi des dossiers en cours notamment le passage à l'Euro, la réduction du temps de travail, la notation du personnel, les travaux, les inondations du 29 décembre dernier.

A propos des inondations, le maire rappelle ses engagements pris lors de la cérémonie des vœux à la salle des fêtes le 06 janvier 2002, à savoir :

- acheter 100 sacs de sable et les tenir à la disposition des administrés lors de prochaines inondations
- reconsidérer le regard situé rue Charly Ochs à proximité du pavillon STEFAN
- rencontrer les riverains du Rupt pour envisager des travaux d'entretien
- proposer que l'opération « nettoyage de printemps » se fasse sur les abords du Rupt.

2. Demande de subvention D.G.E. pour travaux au gymnase.

Le maire propose au conseil municipal le remplacement :

- de la citerne à mazout enterrée qui alimente le gymnase
- des panneaux de basket défectueux – constat réalisé par le Bureau Véritas en date du 13/06/2001
- de deux rampes d'éclairage demandé par le Cabinet Guy MARCEL à LANGATTE suite au contrôle des installations électriques
- des sanitaires et du carrelage dans les douches hommes et femmes, devenues obsolètes.

A cet effet, il soumet les devis suivants :

a) Pour le remplacement de la citerne à fuel :

- devis KUGLER à REDING pour dégazage et enlèvement de déchets
- devis PIERCY à PLAINE-DE-WALSCH pour dépose ancienne et repose nouvelle citerne
- devis SOMATEC à PHALSBOURG pour acquisition nouvelle citerne

b) Pour les panneaux de basket

- Devis Sté SCORE à TRELAZE (49) pour un montant de 2795.36 E T.T.C.
- Devis Sté STADE RECORD à GAGNY (93) pour un montant de 2407,46 E T.T.C
- Devis Sté CASAL SPORT à ECKBOLSHEIM (67) pour un montant de 3092.58 E T.T.C.

A l'acquisition des panneaux de basket s'ajoute la réalisation d'un socle d'ancrage en béton :

- Devis TAVERNA à HERMELANGE pour un montant de 2585,38 E T.T.C.

c) Pour les rampes d'éclairage

- Devis LAPLACE avec plusieurs variantes :
 - **Variante 1** :
Identique à l'existant 9.687,60 Euros (63.546,49 F)
450 lux 11,23 Kw
 - **Variante 2** :
Identique à l'existant, mais un peu plus puissant 15.057,64 Euros (98.771,64 F)
500 lux 11,23 Kw
 - **Variante 3** :
Identique à l'existant, mais les néons sont remplacés par des projecteurs. 9.328,80 Euros (61.192,92 F)
450 lux 9 Kw

d) Pour les travaux de plomberie et remplacement des sanitaires

- Devis WELSCH à VASPERVILLER pour un montant de 4 545,46 E T.T.C.

e) Pour le carrelage dans les douches

- Devis TAVERNA à HERMELANGE pour un montant de 13 357,43 E T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ,

- autorise la réalisation de l'ensemble des travaux suivant devis présentés,
- autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la D.G.E.
- charge le maire de récupérer la part non subventionnable auprès du Syndicat de Gestion du Collège.
- arrête le plan de financement comme suit :

- Devis KUGLER à REDING	2 945,33 E
- Devis PIERCY à PLAINE DE WALSCH	3 666,34 E
- Devis SOMATEC à PHALSBOURG	3 269,00 E
- Devis Sté SCORE à TRELAZE	2 795,36 E
- Devis TAVERNA à HERMELANGE	2 585,38 E
- Devis LAPLACE selon variante 1	9 687,60 E
- Devis TAVERNA à HERMELANGE	13 357,43 E
- Devis WELSCH à VASPERVILLER	4 545,46 E
MONTANT T.T.C. DES TRAVAUX	42 851,90 E
Subvention D.G.E. Escomptée (35 % du H.T.)	12 540,00 E
Participation Syndicat Gestion Collège	23 289,00 E
Autofinancement	7 022,90 E

3. Demande de subvention au titre des amendes de polices.

Le maire donne connaissance au conseil municipal du résultat de l'appel d'offres concernant la réalisation d'un parking à l'issue des travaux de réhabilitation du bâtiment Salle des Fêtes / Hôtel de ville, à savoir :

- Entreprise GARTISER à PHALSBOURG pour un montant de 29 549,95 E T.T.C.
- Entreprise STRUBEL à HARTZVILLER pour un montant de 32 733,30 E T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réalisation des travaux suivant offre GARTISER,
- sollicite une subvention au titre des amendes de police
- autorise le maire à signer le marché correspondant
- arrête le plan de financement comme suit :

<u>MONTANT T.T.C. DES TRAVAUX</u>	<u>29 549,95 E</u>
Subvention escomptée env. 31 %	7 659,00 E
Autofinancement ou emprunt	21 890,95 E

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2002 – Opération 01.

4. Demande de subvention communautaire pour la réhabilitation du foyer socio-éducatif.

Par courrier en date du 23/01/2002 la Préfecture nous demande de bien vouloir compléter notre dossier de demande de subvention avec les pièces suivantes :

- un pouvoir habilitant le signataire à engager l'organisme demandeur,
- revoir le plan de financement du projet après avoir exclu les travaux de charpente.

A cet effet, le conseil municipal après en avoir délibéré,

- autorise le maire à solliciter une subvention communautaire, à entreprendre les démarches nécessaires à la dévolution des travaux et à signer le marché à venir et tous documents se rapportant à la gestion de ce dernier et la liquidation des dépenses relatives à l'opération,
- arrête le plan de financement, suite à l'ouverture de l'appel d'offres, comme suit :

N° LOTS	Désignation des lots	Montants en Francs	Montants H.T. en Euros
Lot n° 1	Couverture-zinguerie	130.075,94 F	19.829,95 Euros
Lot n° 2	Menuiserie PVC	199.233,82 F	30.373,00 Euros
Lot n° 3	Volets battants	61.149,69 F	9.322,21 Euros
Lot n° 4	Menuiserie Aluminium	75.770,58 F	11.551,15 Euros
Lot n° 5	Enduits extérieurs	191.953,22 F	29.263,08 Euros
TOTAL			100.339,39 Euros H.T.

Montant H.T. des travaux	:	100.339,39 Euros
Subvention européenne escomptée	:	50.169,00 Euros
Autofinancement ou emprunt	:	<u>50.170,39 Euros</u>

Le dossier de permis de construire déposé en date du 07/12/2001 est en cours d'instruction.

5. TRAVAUX 2002 – Plan de financement.

Par délibération du 15/10/2001, la commune de Lorquin a décidé d'inscrire au budget cinq opérations à réaliser entre le 01/01/2002 et le 31/12/2004 et a fait acte de candidature au S.A.C.R.

Le Maire propose au conseil municipal d'arrêter le plan de financement de ces différentes opérations, comme suit :

- Aménagement de la rue Dr Marchal et ses usoirs :	492 636,98 E
- Aménagement de voirie rue Charly Ochs	63 837,94 E
- Aménagement de voirie Chemin Rouge	28 402,30 E
- Aménagement de voirie rue du Donon	12 649,07 E
- Acquisition mobilier et électroménager pour foyer socio-éducatif	43 159,99 E
<u>MONTANT T.T.C. TOTAL DES TRAVAUX</u>	<u>640 686,28 E</u>
(ou 4 202 626,50 F TTC ou 3 513 901,75 F H.T.)	
Dotation S.A.C.R. pour 3 ans	160 666,00 E
Autofinancement ou emprunt	480 020,28 E
(ou 3 148 726,62 F TTC)	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au plan de financement proposé, décide de réaliser l'ensemble des travaux sur une période de 3 ans à compter du 01/01/2002 et autorise le maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à la réalisation du projet et signer tous documents s'y rapportant.

6. ASSAINISSEMENT – Approbation du dossier de déclaration.

Dans le cadre du décret n° 97-1133 du 08/12/1997, le conseil municipal, en date du 06/12/2001 a autorisé le maire à signer une convention avec les agriculteurs relative aux épandages de boues de station.

Aujourd'hui, il y a lieu d'approuver le dossier de déclaration établi par la Chambre d'Agriculture, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 08 janvier 1998 qui fixe les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le dossier de consultation et autorise le maire à le transmettre au service instructeur de la Préfecture.

- s'engage à mettre en œuvre la filière telle que décrite dans ce dossier et à respecter ses prescriptions de suivi.

7. Acquisitions diverses.

Le maire propose au conseil municipal de saisir l'opportunité présentée par les Ets GUERRA Valter à NIDERVILLER concernant le remplacement de la faucheuse ISEKI, actuellement en panne et dont la réparation s'élèverait à 3 737,73 E.

L'offre pour une faucheuse neuve s'élève à 5 471,36 E TTC reprise de l'ancienne déduite.

Il demande également l'acquisition :

- d'une nouvelle tondeuse à gazon de type CASTEL, tractée avec bac de ramassage pour un montant de 551,52 E selon devis GUERRA à Niderviller
- de 5 bacs à sel pour un montant de 1 992,82 E TTC
- d'une chaîne hifi pour l'école maternelle selon devis Centre LECLERC à Sarrebourg pour un montant de 242,39 E.
- d'une chaîne hifi pour l'école primaire selon devis SEEL Electronic à Sarrebourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise l'acquisition d'une faucheuse ISEKI et d'une tondeuse CASTEL selon devis GUERRA Valter à Niderviller.
- autorise l'acquisition de 5 bacs à sel.
- demande l'inscription de ces opérations en section d'investissement.
- ouvre les crédits nécessaires soit 8 015,70 E, au compte 2157/188.
- décide de reporter la demande d'acquisition de matériel sono pour les écoles.

8. Demandes de subventions.

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

- Ligue contre le cancer	153 E	- Avenir Rugby Club	763 E
- 1 ^{er} R.I.	153 E	- Amicale Sapeurs-Pompiers	2010 E
- S.H.A.L./Sarrebourg	52 E	- Donneurs de Sang	229 E
- A.I.P.H./Sarrebourg	305 E	- UNC/AFN	229 E
- Secours populaire Français	153 E	- Chorale DIAPASON	153 E
- Les Renardeaux	991 E	- Interassociation	763 E
- Classe de mer	3522 E	- Amicale personnel comm.	77 E
- A.P.E.L.	458 E	- Ass. MYO-GENES	229 E
- Collège	458 E	- Atmosphère	229 E
- club de Lutte	1373 E	- Festival psy	458 E
- Sportive Lorquinoise	763 E	- Fam. Long séjour C.H.	153 E
- Souvenir Français	229 E		

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2002

.../...

9. Divers.

a) Elections politiques 2002.

Le conseil municipal charge le maire d'informer les électeurs qu'en raison des travaux de réhabilitation de la salle des Fêtes, le bureau de vote sera transféré au gymnase.

Un service de transport - départ devant l'église - sera assuré par la municipalité pour les personnes sans moyen de locomotion selon les horaires ci-dessous :

- 9 h 00 – 11 h 45 et 17 h.

b) Stationnement rue Général de Gaulle –

- Côté hôpital – Le maire est chargé de faire respecter la signalisation en place

- Côté Rupt – Le maire se rapprochera de la D.D.E. pour une matérialisation horizontale de parking

c) Portage de repas à domicile.

Le conseil municipal prend connaissance qu'un service de portage de repas chaud à domicile, mis en place par « Familles Rurales » est à la disposition des personnes âgées d'au moins 60 ans.

Ces repas sont confectionnés par des cuisiniers qualifiés du Foyer Résidence de Maizières les Vic et servis tous les jours (sauf dimanche et jours fériés) entre 10 h et 13 h.

d) Brioche de l'amitié.

L'opération « Brioche de l'Amitié » a permis de récolter la somme de 5 168,65 F.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 20.